

Réforme des retraites

Points d'attention à partir de la doctrine sociale de l'Église

*La doctrine sociale est de l'Église parce que l'Église est le sujet qui l'élabore, la diffuse et l'enseigne. Elle n'est pas la prérogative d'une composante du corps ecclésial, mais de la communauté tout entière : elle est l'expression de la façon dont l'Église comprend la société et se situe à l'égard de ses structures et de ses mutations. **Toute la communauté ecclésiale** – prêtres, religieux et laïcs – **concourt à constituer la doctrine sociale**, selon la diversité des devoirs, des charismes et des ministères en son sein.*

Compendium de la doctrine sociale de l'Église [2005], n° 79.

Le mardi 3 décembre 2019, à l'invitation du Service national famille et société, s'est réuni **un groupe de travail pour échanger sur les enjeux concernant notre système de retraites au regard des débats actuels et à la lumière de la doctrine sociale de l'Église**. Les participants appartiennent à différents mouvements et associations : Entrepreneurs et dirigeants chrétiens (EDC), Mouvement chrétien des cadres et dirigeants (MCC), Action catholique ouvrière (ACO), Mouvement chrétien des retraités (MCR), Secours catholique – Caritas France. Tous « *concourent à constituer la doctrine sociale* » selon la citation du *Compendium* rappelée en exergue.

Dans cette note sont rassemblés par le SNFS des points d'attention relevés à l'écoute des échanges. Ils peuvent aider à mieux apprécier les enjeux des débats actuels et former des jugements. Il ne s'agit pas d'une prise de position commune sur le projet de réforme. D'une part, au jour de la réunion, celui-ci n'est pas encore entièrement précisé et d'autre part, il peut légitimement susciter des appréciations différentes entre les différents lieux ecclésiaux représentés dans le groupe.

Les points d'attention sont rassemblés autour de quelques grands principes de la doctrine sociale.

Bien commun

Le sujet des retraites, un sujet majeur. **Toute notre société est concernée.** Le principe d'une retraite par répartition en France fait que tous sont concernés d'une manière ou d'une autre comme contributeurs ou bénéficiaires. Il est problématique de s'en désintéresser comme, par exemple, il est problématique pour les citoyens de se désintéresser de la vie politique en n'allant pas voter. **Chacun selon sa situation et son étape de vie doit se sentir concerné, mais il s'agit aussi d'envisager les questions autour des retraites en pensant aux autres.** Le bien commun que nous recherchons est le bien du « nous-tous » (Benoît XVI, *Caritas in veritate* n° 7).

Solidarité

Le principe d'un système de retraite par répartition repose sur un mécanisme de **solidarité entre les générations**. Les actifs contribuent pour celles et ceux qui ne le sont plus. Un système par capitalisation met à mal ce principe de solidarité intergénérationnelle. Le projet de réforme actuel n'est pour l'instant pas de ce type, mais cela reste un point d'attention. Il y a déjà des systèmes de capitalisation en parallèle des régimes principaux. Va-t-on vers un encouragement à un double système ?

Mais la solidarité se joue aussi dans le fait d'assurer que même ceux qui ont moins contribué par leurs cotisations puissent **toucher une retraite qui permette une vie digne**. Cela nécessite d'autres mécanismes que le simple lien entre niveau de retraite et niveau de cotisation. La question du niveau du minimum vieillesse (actuellement inférieur au seuil de pauvreté) est en jeu également.

Option préférentielle pour les pauvres

Comment les évolutions envisagées vont-elles **affecter les plus précaires**? En quoi le système actuel montre-t-il des limites pour des personnes précaires? Des catégories des personnes auxquelles penser: les agriculteurs et encore plus aujourd'hui les agricultrices (femmes d'agriculteurs dont l'activité professionnelle est restée « invisible »), les travailleurs indépendants (leur régime actuel leur assure de très faibles retraites), les personnes vivant des minima sociaux (le RSA par exemple, on ne cotise pas à la retraite quand on touche le RSA), les nouveaux « auto-entrepreneurs » liés à l'« ubérisation » (livreurs, chauffeurs...)... Ces diverses catégories (et d'autres encore) peuvent représenter **des lieux tests importants pour juger de la justesse d'un système ou d'une réforme au regard du principe de l'option préférentielle pour les pauvres**.

Justice, équité

La justice demande de rendre à chacun ce qui lui est dû. Dans un système rétributif comme l'est notre système de retraite, chacun reçoit pour sa retraite en fonction de ce qu'il a contribué pendant sa vie active (avec tout de même des mécanismes de redistribution: les écarts de niveau de retraite sont moins importants que les écarts de salaire). Un objectif de justice ne serait-il pas de tendre vers le principe de **recevoir selon son besoin plutôt que selon sa contribution**?

Le principe, un euro cotisé donne les mêmes droits quelle que soit la personne, est un principe d'égalité. Il est insuffisant pour parvenir à l'équité qui doit prendre en compte la situation des personnes. Par exemple, **les inégalités d'espérance de vie sont fortes en France en fonction des professions**.

En regardant la dimension de « contribution », il n'y a pas que l'aspect de contribution financière (cotisation) à prendre en compte. Comment est prise en compte **la contribution des « proches aidants »** de personnes malades, âgées, ou handicapées? Comment prendre aussi conscience que **les personnes retraitées continuent à contribuer à la société** (engagements associatifs, soutien familial aux enfants et petits-enfants et aussi aux parents âgés) ce qui peut justifier, pour une part, de toucher une retraite indépendamment de ce qu'on a cotisé?

Familles

Quelle est la prise en compte des réalités familiales dans l'organisation du système des retraites? Comme pour d'autres questions, la tendance actuelle est à l'individualisation des droits sociaux mais il y a aussi **des mécanismes de prise en compte des situations familiales**. Par exemple pour les retraites, existent des majorations et des compensations pour les femmes ayant des enfants. Des débats ont surgi dans les dernières semaines pour évaluer si le projet de réforme serait favorable ou non selon les différentes situations, le nombre d'enfants etc. Se pose aussi **la question des pensions de réversion** quand l'un des conjoints meurt. Prêter attention aux aspects « familiaux » d'une réforme des retraites est important.

Participation

Actuellement les régimes de retraite sont gérés principalement de manière paritaire entre les partenaires sociaux, syndicats et patronats. Il y a là une dimension de participation d'une pluralité d'acteurs à la prise de décision. Dans une réforme du système, **l'enjeu du mode de gouvernance est important**. Par exemple, dans un système de retraite par points, qui fixe la valeur du point? Le principe de la participation de tous à la vie politique et économique souvent rappelé dans la doctrine sociale de l'Église est en jeu ici.

P. Grégoire Catta, sj
Service national famille et société